

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2020**

Délibération
n° 2020.02.072

**Conservatoire de
GrandAngoulême :
tarifs pour l'année
2020/2021**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2020**

Secrétaire de séance : Jeanne FILLOUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.072**

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME : TARIFS POUR L'ANNEE 2020/2021

Les tarifs actuellement appliqués aux usagers du conservatoire ont été approuvés par délibération n° 39 du conseil communautaire du 29 mars 2019.

A la suite de trois années scolaires de mise en pratique des nouveaux tarifs, la délibération ici proposée permet d'affiner encore davantage les tarifs relatifs à l'activité de l'établissement. Elle poursuit, au même titre que les années précédentes, le double objectif fixé par GrandAngoulême : bénéficié d'une meilleure accessibilité sociale par la tarification selon les quotients familiaux, sans impacter la part des recettes liées à la contribution des usagers.

Il est proposé de reconduire pour l'année scolaire 2020/2021 les tarifs adoptés pour l'année 2019/2020.

La délibération ayant été profondément modifiée l'année dernière et répondant de mieux en mieux au fonctionnement de l'établissement, il convient cependant d'effectuer quelques changements pour la rentrée 2020 :

- Chapitre 1 Dispositions générales :
 - o Il convient de modifier le deuxième paragraphe comme suit : « Les tarifs indiqués prévoient une distinction entre les élèves issus du Grand Angoulême et les élèves hors GrandAngoulême pour les droits d'inscription. Les locations d'instrument seront soumises à un tarif unique selon les quotients familiaux. Pour les locations de salle, ainsi que les forfaits spécifiques stage, une distinction sera faite selon l'origine du demandeur.
Le domicile de l'élève mineur non émancipé retenu par l'administration du conservatoire est celui de son/ses responsable(s) légal/légaux.»
 - o 1.1 ajout du paragraphe suivant : Dans le cas d'un changement de situation CAF, le calcul sera ré-aménageable jusqu'au 30 octobre de l'année scolaire en cours
 - o Ajout d'un paragraphe 1.6 : Tarification des « forfaits spécifiques stage » Un « forfait spécifique stage » pourra être sollicité pour des usagers non « élèves » afin de pouvoir suivre un stage sur une thématique spécifique, définie au moment de l'inscription. Ce forfait sera proposé sur un tarif unique, excluant toute prise en compte du système des quotients familiaux.
Le tarif sera de 40 € pour des résidents GrandAngoulême et de 60 € pour des résidents hors GrandAngoulême.
Le montant de cette inscription sera à régler au moment de l'inscription au stage choisi et ne pourra pas faire l'objet d'un prélèvement
- Chapitre 2.2 :
 - o Suppression du terme « modalités » afin d'avoir le titre suivant : « Annulation »
 - o Ajout d'un 2.2.4 : Annulation ou modification de facturation sur constat de l'administration :
 - élève n'ayant suivi aucun cours

- erreur technique de tarification de la part de l'administration du conservatoire
- o Ajout d'un 2.2.5 : dans le cas d'un remboursement pour annulation prévue dans les cas précédents (2.2.2 et 2.2.4) ce dernier se fera sur la base d'un certificat administratif. La partie remboursable ne pourra pas prendre en compte les cours déjà dispensés
- Chapitre 4 :
 - o Suppression du mot « prêt » afin de le remplacer par « location »
 - o 4.1.1 : suppression de la formule « ~~En cas d'arrêt des études ou de restitution de l'instrument, aucun remboursement de la location ne sera effectué~~ » Ajout d'une mention après « conditions » «que le premier jour de location »
 - o 4.1.2 : suppression du terme « prêt », remplacé par « Location »
 - o Modification du paragraphe 4.1.2 comme suit : « La location occasionnelle ne peut être considérée que sur une période maximale de 3 mois. Au-delà, la location sur l'année scolaire sera appliquée.
La priorité sera donnée aux élèves de l'établissement pour toute demande. Pour les autres demandeurs, les locations occasionnelles seront consenties en fonction du nombre d'instruments à disposition en dehors des besoins pédagogiques des enseignements.
Les activités en partenariat impliquant l'utilisation d'instruments et de matériels pourront faire l'objet d'une mise à disposition gracieuse ».
 - o Suppression de la mention suivante : « ~~En dehors des activités en partenariat avec le conservatoire impliquant l'utilisation d'instruments et de matériels à titre gracieux, la location occasionnelle de moins de 3 mois peut être consentie, essentiellement à destination des élèves de l'établissement.~~ »
 - o Ajout d'un paragraphe 4.1.3 « Attestation d'assurance »
Une attestation d'assurance couvrant les dommages liés aux dégradations matériels sera exigée dans chaque cas (demandes élèves et autres publics). »
 - o Suppression de la mention suivante : « ~~Le tarif de location occasionnelle sera diminué de 50 % (montant arrondi à l'euro supérieur) à partir du deuxième emprunteur d'une même famille.~~ »

Tous les autres éléments de la délibération restent inchangés. Les tableaux sur les tarifs (en annexe) restent identiques à l'année passée.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 6 février 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER les tarifs du conservatoire pour l'année 2020/2021.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 février 2020	<u>Affiché le :</u> 21 février 2020

TARIFS GRANDANGOULEME* - Annexe 1 -

1	Frais de traitement de dossier par famille	un élève 35 € / deux élèves et plus 45 euros										
CURSUS TRADITIONNEL												
- tarif unique que la formation soit complète ou non -												
Montant du Quotient Familial en euros <i>- calculé par la CAF ou les services du Conservatoire -</i>		tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4	tranche 5	tranche 6	tranche 7	tranche 8	tranche 9	tranche 10	tranche 11
		< 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1700	1701 à 2200	2201 à 2500	> 2500
2	- Cours instrumental ou vocal du niveau initiation aux classes préparatoire que la formation soit complète ou non	50 €	100 €	200 €	250 €	300 €	350 €	400 €	415 €	450 €	500 €	555 €
3	- Eveil musical/chorégraphique/théâtre - Eveil musidanse - Initiation chorégraphique/théâtre - Atelier initiation Batterie - Formation musicale ou culture musicale (FM, analyse, écriture, composition, orchestration, histoire de la musique,) - Accompagnement, ateliers musiques et danses traditionnelles - Élève en classe instrumentale inscrit dans un autre établissement classé par l'État de la région (sur justificatif)	25 €	50 €	100 €	125 €	150 €	175 €	200 €	208 €	225 €	250 €	278 €
4	- Jazz, musiques actuelles, composition électroacoustique, atelier préparatoire batterie, - Danse et théâtre à partir du 1 ^{er} cycle	50 €	100 €	200 €	242 €	279 €	317 €	354 €	365 €	392 €	429 €	467 €
5	- Toute unité de formation supplémentaire - par élève - Tarif à partir du deuxième inscrit d'une même famille après application du tarif général à l'un des élèves	25 €	50 €	100 €	125 €	150 €	175 €	200 €	208 €	225 €	250 €	278 €
6	- Toute unité d'éveil supplémentaire par élève - Ateliers collectifs seuls : percussions ethniques, ensemble "Coup de Souffle", improvisation libre...) - Chant choral seul - Pratique instrumentale collective seule (orchestres, musique de chambre, big band, Kalimba, musique assistée par ordinateur) - Élève en formation musicale seule inscrit dans un autre établissement classé par l'État de la région (sur justificatif) - Titulaire d'un "Pass étudiant GrandAngoulême" - Porteur d'une carte apprenti - Auditeur libre	25 €	50 €	Tarif forfaitaire : 90 €								

* **Communes de GrandAngoulême** : Angoulême, Asnières/Nouère, Balzac, Bouëx, Brie, Champniers, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, Jauldes, Isle d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac/Touvre, Marsac, Mornac, Mouthiers/Boême, Nersac, Plassac Rouffiac, Puymoyen, Roullet Saint Estèphe, Ruelle/Touvre, Saint Michel, Saint Saturnin, Saint Yrieix/Charente, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois Palis, Vindelle, Voueil et Giget, Voulgézac, Vouzan

TARIFS HORS GRANDANGOULEME - annexe 2 -

1	Frais de traitement de dossier par famille	un élève 35 € deux élèves et plus 45 euros
CURSUS TRADITIONNEL - tarif unique que la formation soit complète ou non -		
2	- Cours instrumental ou vocal du niveau initiation aux classes préparatoire que la formation soit complète ou non	852 €
3	- Éveil musical/chorégraphique/théâtre - Eveil musidanse - Initiation chorégraphique/théâtre - Atelier initiation Batterie - Formation musicale ou culture musicale (FM, analyse, écriture, composition, orchestration, histoire de la musique, ...) - Accompagnement, atelier musiques et danses traditionnelles - Élève en classe instrumentale inscrit dans un autre établissement classé par l'État de la région (sur justificatif)	426 €
4	- Jazz, musiques actuelles, composition électroacoustique, atelier préparatoire batterie, - Danse et théâtre à partir du 1 ^{er} cycle	755 €
5	- Toute unité de formation supplémentaire - par élève - Tarif à partir du deuxième inscrit d'une même famille <i>après application du tarif général à l'un des élèves</i>	426 €
6	- Toute unité d'éveil supplémentaire par élève - Ateliers collectifs seuls (percussions ethniques, ensemble "Coup de Souffle", improvisation libre ...) - Chant choral seul - Pratique instrumentale collective seule (orchestres, musique de chambre, big band, Kalimba, musique assistée par ordinateur) - Élève en formation musicale seule inscrit dans un autre établissement classé par l'État de la région (sur justificatif)	180 €
7	- Titulaire d'un "Pass étudiant GrandAngoulême" - Porteur d'une carte apprenti - Auditeur libre	90 €

TARIFS LOCATIONS INSTRUMENTS - annexe 3

	Montant du Quotient Familial en euros - calculé par la CAF ou les services du Conservatoire -	tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4	tranche 5	tranche 6	tranche 7	tranche 8	tranche 9	tranche 10	tranche 11
		< 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1700	1701 à 2200	2201 à 2500	> 2500
Prêt sur l'année scolaire												
1	Tarif appliqué	20 €	25 €	30 €	35 €	50 €	80 €	115 €	155 €	195 €	245 €	290 €
2	Tarif appliqué à partir du deuxième emprunteur d'une même famille	10 €	12,50 €	15 €	17,50 €	25 €	40 €	57,50 €	77,50 €	97,50 €	122,50 €	145 €
Prêt occasionnel (moins de trois mois)												
3	Tarif appliqué	5 €	7 €	9 €	12 €	15 €	25 €	40 €	60 €	65 €	70 €	75 €

TARIFS CHAM - annexe 4 -

1	Frais de traitement de dossier par famille	un élève 35 € / deux élèves et plus 45 euros										
PRIMAIRE et SECONDAIRE												
- tarif unique que la formation soit complète ou non -												
Montant du Quotient Familial en euros - calculé par la CAF ou les services du Conservatoire -		tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4	tranche 5	tranche 6	tranche 7	tranche 8	tranche 9	tranche 10	tranche 11
		< 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1700	1701 à 2200	2201 à 2500	> 2500
PRIMAIRE												
- du CEI au CM2 : Ecoles René Defarge et Jean Moulin (Ma Campagne) -												
2	- Formation musicale et chant choral (en temps scolaire)	Exonéré										
	- Autre unité d'enseignement musical (instrument / voix)	36 €	52 €						80 €			
SECONDAIRE												
- de la 6ème à la 3ème : Collège Jules Verne (Angoulême) -												
3	- Chaque unité d'enseignement musical (instrument / voix) incluant la formation musicale et le chant choral en temps scolaire	25 €	50 €	100 €	125 €	150 €	175 €	200 €	208 €	225 €	250 €	278 €

TARIFS FORMATION PROFESSIONNELLE - annexe 5 -

1	- Frais de traitement de dossier par élève	35 €
CURSUS TRADITIONNEL		
- tarif unique que la formation soit complète ou non -		
2	- Cours instrumental ou vocal du niveau initiation aux classes préparatoire que la formation soit complète ou non	555 €
3	- Formation musicale ou culture musicale (FM, analyse, écriture, composition, orchestration, histoire de la musique...) - Accompagnement, atelier musiques et danses traditionnelles	278 €
4	- Jazz, musiques actuelles, composition électroacoustique, ateliers batterie, ateliers musiques et danses traditionnelles - Théâtre à partir du 1 ^{er} cycle	467 €
5	- Toute unité de formation supplémentaire - par élève	278 €
6	- Ateliers collectifs seuls (percussions ethniques, ensemble "Coup de Souffle", improvisation libre ...)	90 €
	- Chant choral seul - Pratique instrumentale collective seule (orchestres, musique de chambre, big band, Kalimba, musique assistée par ordinateur)	

TARIFS MISE A DISPOSITION DE SALLE - annexe 6 -

Coûts forfaits basé sur 24h00		
SALLES	Utilisateurs domiciliés ou contribuables sur GrandAngoulême	Autres utilisateurs Hors GrandAngoulême
Amphithéâtre, salle de danse ou autre	100 €	150 €
Auditorium: conférence	180 €	300 €
Auditorium: spectacle	250 €	400 €

TARIFS MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - annexe 7 -

Coûts personnel par heure en TCC		
1	Personnel d'accueil (à l'unité)	27 €
2	Personnel régisseur (à l'unité)	26 €
3	Personnel d'entretien (à l'unité)	20 €
5	Personnel SSIAP de 6h00 à 21h00	18,85 €
	nuit et jours fériés	20,74 €

arif coût des

TARIFS COÛTS DES FLUIDES - annexe 8 -

Coûts forfaits basés sur 24h00	
SALLES	Utilisateurs
Amphithéâtre, salle de danse ou autre	30 €
Auditorium	60 €